

malgré moi, mais le ministre sait très bien qu'il va consulter des actuaires, qu'il devra présenter son projet de loi, qui passera en première et en deuxième lecture, pour être ensuite renvoyé au comité, puis retourné ici à l'étape du rapport et qu'il faudra l'étudier en troisième lecture. Et pourtant, d'après ce que j'entends, il y aura des élections. Tout ce que je souhaite, c'est que le ministre ne soit pas en train d'embobéliquer les Canadiens.

Quand nous aurons fini, j'aurais quelques questions à poser au ministre sur ce plan extrêmement important. Est-ce que tous les calculs des actuaires concernant ce nouveau projet de trois ans seront terminés et pourra-t-on les consulter? Seront-ils communiqués à la Chambre, à l'étape de la première lecture? Le ministre dit oui de la tête, et j'en suis heureux.

Je vois que vous vous levez, monsieur l'Orateur, mais c'est là une question importante...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je puis accorder au député quelques minutes supplémentaires, mais je tiens à lui rappeler l'article n° 9 du Règlement. Il a lui-même dit que cette question serait débattue, mais le Règlement prévoit que lorsqu'un ministre fait une déclaration, des députés de chaque parti ont le droit de faire quelques brèves observations. Je sais que des députés d'autres partis désirent prendre la parole et veulent poser des questions. Nous nous sommes mis d'accord pour ne pas tenir compte de l'heure, mais si j'accordais quatre ou cinq minutes de plus au député, j'abuserais du Règlement et je léserais les autres députés dans leurs droits.

● (1712)

**M. Alexander:** J'ai terminé, monsieur l'Orateur, je peux donc conclure mes remarques immédiatement. Je crois avoir dit tout ce que j'avais à dire. Je tiens tout simplement à ajouter que nous nous félicitons de l'orientation que prend le ministre. Nous ignorons si c'est la façon de résoudre le problème; par conséquent, nous attendons avec impatience que le ministre présente un projet de loi, ce qui nous permettra de discuter de toute cette affaire à bon escient et, je l'espère, de trouver une solution qui puisse satisfaire les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé. Nous éviterons ainsi les catilinaires incessantes que suscite la question de savoir qui paie pour qui et quoi en puisant dans le trésor public.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, bien que je ne m'accorde peut-être pas avec tout ce qu'a dit mon ami le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), je suis heureux qu'il ait reconnu que la déclaration d'aujourd'hui du président du Conseil du Trésor (M. Andras) constitue une confirmation de l'adhésion du gouvernement au principe de l'indexation des pensions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme je m'intéresse à cette question depuis, je pense, la toute première fois qu'on en a parlé—en fait, je crois être celui qui a commencé à en parler il y a 30 ans déjà—j'ai été particulièrement heureux d'entendre les propos suivants dans la bouche du ministre:

Bref, le principe du maintien du pouvoir d'achat des pensions afin que les retraités puissent continuer à avoir accès au même panier de provisions et aux mêmes services est un principe que le gouvernement s'est engagé et s'engage toujours à respecter.

### *Pensions*

Cela s'applique à tous les fonctionnaires et à bien d'autres qui bénéficient des régimes de pensions du gouvernement. A seule fin de clarifier un point, je rappellerai que nous ne parlons pas du tout aujourd'hui de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, des allocations familiales, des pensions d'invalidité pour anciens combattants ni des allocations aux anciens combattants. Ces diverses prestations sont déjà toutes intégralement indexées au coût de la vie. Il n'en est pas question ici.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Ni du Régime de pensions du Canada.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ni du Régime de pensions du Canada. Je remercie mon honorable ami de l'avoir mentionné. Maintenant que le gouvernement s'est engagé, en ce qui concerne les pensions des fonctionnaires, à respecter le principe de l'indexation, j'espère qu'on ne jonglera plus au cabinet avec l'idée absurde de supprimer l'indexation des autres programmes sociaux.

Si nous passions vraiment à la télévision et que les citoyens nous écoutaient, j'aimerais signaler aux fonctionnaires fédéraux qui sont à la retraite et qui se demandent si leur pension cessera d'être indexée, à la suite de ces changements, que, même si ce programme est mis en application tel quel, la situation restera inchangée pour la plupart d'entre eux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Leur pension continuera d'être indexée en fonction de l'indice du coût de la vie intégral. J'entrerai dans les détails dans un instant. Certains retraités qui reçoivent une forte pension parce qu'ils ont exploité au maximum les faiblesses du système y perdront. Et encore, il est possible que même ceux-ci ne s'en ressentent pas. Par contre, on empêchera dorénavant de tels abus de se reproduire. Avant de passer à une analyse détaillée de la déclaration du ministre, je tiens cependant à dire—et je pense que certains de mes collègues sont déjà intervenus dans ce sens—à des gens comme Colin Brown et autres personnages du même acabit qui font une campagne nationale pour protester contre l'indexation des pensions sous prétexte que les fonctionnaires en profitent tandis que les travailleurs qui ont un régime privé ne le peuvent pas, que l'indexation ne devrait pas être réduite ni enlevée à ceux qui l'ont mais qu'il faudrait généraliser ce principe, tant dans les secteurs public que privé.

J'ai été heureux de constater ces derniers jours, qu'au moins une importante entreprise du secteur privé, la société Mercer, s'est déclarée d'avis que tôt ou tard, les régimes privés de pension de retraite devront également être indexés. Cela veut dire que le gouvernement devra assumer en partie le fardeau de l'indexation des régimes de pension tant privés que publics, mais, étant donné que le coût de la vie augmente sans cesse, une pension qui est fixe ou qui n'augmente pas au moins parallèlement à l'augmentation du coût de la vie n'est pas véritablement une pension. Ce n'est qu'un moyen de retarder le moment où les gens devront solliciter des prestations de bien-être social. A mon sens, cela doit s'appliquer universellement. J'estime que le langage que tiennent les représentants du milieu des assurances et les auteurs du rapport que j'ai en main à propos des comptes, du financement, des taux d'intérêt et tout le reste, est très nocif et déforme la vérité.